

# SOMMAIRE

## Revue du Développement Régional

N°6-7

2<sup>ème</sup> semestre 2014 - 1<sup>er</sup> semestre 2015

Visa légal N° 3142

Éditée par le  
Commissariat Général  
au Développement Régional

Responsable  
Najoua Bel Haj

Coordination générale  
Mohamed Jédidi

Rédaction  
Habib Skandrani  
Mahmoud Abdelmoula

Correspondance  
25 Bis, rue Asdrubal  
Lafayette - Tunis 1002  
Tél : 71 799 200 - 71 799 454  
Fax : 71 787 234  
cgdr@mcdi.gov.tn - www.cgdr.nat.tn

Les contributions publiées expriment l'opinion de leurs auteurs. La « Revue du Développement Régional » n'entend en donner ni approbation ni improbation.

Conception et impression  
Imprimerie Tunis-Carthage

### Editorial

#### NOS ACTIVITÉS & PRATIQUES

- Le Ministre en visite de travail au CGDR... P. 4
- Le CGDR accueille une délégation jordanienne... P. 4
- Ouverture sur l'Université : Entente C.G.D.R – U.C.T P. 5
- Institut du Leadership Administratif :  
La promotion 2015 en visite d'étude en Turquie ... P. 5
- « ART », un projet de renforcement des capacités des ODRs P. 6
- « Les Mercredis du partage » : Régionalisation, Entrepreneuriat social et Leadership ... P. 7

#### RÉFLEXION

- Eléments institutionnels pour promouvoir la décentralisation en Tunisie... P. 8
- Développement territorial : Vers un nouveau paradigme et une nouvelle stratégie... P. 11
- Développement régional dans un système décentralisé : Cas de l'Allemagne P. 15
- Nouvelle Economie Géographique : Genèse et évolution P. 17

#### INTERNATIONAL

- Tunisia - Poland Cooperation in process... P. 20

#### SPÉCIAL ENPI CBC

- Coopération euro-méditerranéenne décentralisée : Mise en œuvre progressive des actions prévues ... P. 23
- Sousse (Tunisie) abrite la 5<sup>ème</sup> rencontre des partenaires au projet... P. 25
- 5th EGREJOB Session (11th-12th of June 2015, Sousse Tunisia) P. 27
- "COMMITMENT BUILDING " : The ETEC community in activity... P. 29
- Formation en technologies liées à l'énergie solaire au gouvernorat de Sousse... P. 30
- Prospective régionale - Gouvernorat de Sousse Des Compétences pour des Emplois Verts... P. 31
- « SIG » et Gouvernance locale : Le CGDR active son partenariat au projet LOCAL-SATS P. 33

**DIRECTIONS**  
**DU DEVELOPPEMENT REGIONAL**

**GOUVERNORAT DE TUNIS**

Siège du Gouvernorat  
Tel/Fax : 71241496

**GOUVERNORAT DE L'ARIANA**

Siège du Gouvernorat  
Tel/Fax : 71714000/71708164

**GOUVERNORAT DE BEN AROUS**

Siège du Gouvernorat  
Tel/Fax : 71388816

**GOUVERNORAT DE LA MANOUBA**

8 Rue Taoufik El Hakim La Manouba  
Tel/Fax : 70615858

**GOUVERNORAT DE NABEUL**

Siège du Gouvernorat  
Tel/Fax : 72232969

**GOUVERNORAT DE BIZERTE**

Siège du Gouvernorat  
Tel/Fax : 72421100

**GOUVERNORAT DE ZAGHOUAN**

Cité administrative, 1100 Zaghouan  
Tel/Fax : 72676907

**GOUVERNORAT DE SOUSSE**

Siège du Gouvernorat  
Tel/Fax : 73232399

**GOUVERNORAT DE MONASTIR**

Borj Khefacha, 3ème ét. , Rue de La Republique 5000 , Monastir  
Tel/Fax : 73907311

**GOUVERNORAT DE MAHDIA**

Rue Ibn El Haythem Imm. Hédi Nagga 5100 - Mahdia  
Tel/Fax : 73681445

**GOUVERNORAT DE SFAX**

Imm. de la CPSCL - 2ème ét. Place de Grenoble 3024 - Sfax  
Tel/Fax : 74402905

# Éditorial

*Chères lectrices, chers lecteurs,*

*Votre « Revue du Développement Régional » achève sa troisième année pour en entamer une quatrième. Elle aura amplement contribué au regain de visibilité institutionnelle, du C.G.D.R auprès de ses milieux.*

*Que d'activités furent réalisées et d'autres sont prévues pour stimuler, chez nos professionnels, le partage de bonnes pratiques avec leurs homologues étrangers (Pologne, Allemagne, France, UE...)*

*Au pallier « acteurs » de l'action publique du développement dans nos territoires, des contributions significatives au débat national autour de la « régionalisation » des ressources et, surtout, de la « décentralisation » institutionnelle sont attendues. Particulièrement les ODRs tunisiens.*

*L'année écoulée, 2014, notamment son second semestre, fut, au C.G.D.R, intense en processus internes de networking. Ils auront contribué à lui conférer davantage d'envergure, notamment à l'échelle de l'espace Euro-Med. Une entente de partenariat est établie avec un opérateur universitaire, UCT, à même de consolider son statut d'acteur public de référence. Aussi, des supports promotionnels des régions du Nord-Est et du Centre-Est sont diffusés auprès des parties-prenantes nationales et régionales. Egalement, des visites en régions furent menées par et en compagnie du Ministre de l'Investissement, du Développement et de la Coopération Internationale en vue d'y accompagner les processus en cours d'action publique.*

*L'année 2015 s'annonce bien chargée de challenges. Pour notre pays, d'abord, à la sortie d'un laborieux processus de transition politique. Pour les acteurs du développement dans nos territoires, dont le C.G.D.R, ensuite. Ce ne sont pas les « chantiers » d'intérêt public qui manquent. Des réformes complexes, tant politico-institutionnelles que socio-économiques, sont envisagées. Aussi, une refonte préconisée du processus de gouvernance et de conduite des politiques publiques de développement territorial est fraîchement lancée : La « Loi sur la Décentralisation »...*

*Elle est bien partie pour constituer l'aboutissement réussi des processus d'opérationnalisation de trois des projets de coopération transfrontalière (Programme ENPI CBC MED, UE) avec des partenaires des deux rives de la mer méditerranée : EGREJOB et LOCAL-SATS et EQUIMEDEV. En effet, à Sousse, un challenge fut relevé. Grâce à la synergie déployée par le C.G.D.R et le Gouvernorat de Sousse pour l'organisation conjointe de la 5<sup>ème</sup> rencontre des partenaires au Projet EGREJOB (11-12 juin 2015). Elle fut cette réussite amplement saluée. A commencer par la « Charte euro-méditerranéenne sur les emplois verts » dont la co-élaboration y fut initiée. Une dynamique bien vertueuse y fut lancée...*

*Enfin, le CGDR réitère à ses partenaires d'Italie, d'Espagne et du Liban, désormais amis de la Tunisie, sa reconnaissance pour leur compassion et leur solidarité exprimées. Particulièrement à l'égard du Gouvernorat de Sousse pour y avoir bien vécu une expérience instructive tant professionnellement qu'humainement.*

*Bonne lecture !*

*La Rédaction*

## Le Ministre en visite de travail au CGDR...

Le Ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale a effectué (2 Avril 2015) une visite de travail au CGDR, accompagné de la Secrétaire d'Etat au Développement. Elle fût une occasion pour lui présenter les activités et processus au CGDR ainsi que son programme d'action. L'importance de l'élaboration de la note d'orientation et de la préparation du prochain plan de développement (2016-2020) fût abordée, et ce à la lumière des acquis du CGDR en matière de planification du développement régional et de

coordination de programmes spécifiques avec les intervenants centraux et régionaux.



## ...et aux Gouvernorats de Zaghouan et de Mahdia

Aussi, le ministre s'est rendu aux Gouvernorats de Zaghouan et de Mahdia en vue de s'entretenir avec les acteurs locaux et de s'y informer de l'état du processus de développement. Outre le CGDR, des acteurs locaux ont assisté aux réunions de travail tenues aux sièges respectifs des deux gouvernorats.



## Le CGDR accueille une délégation jordanienne...

Une délégation de hauts fonctionnaires et élus locaux jordaniens s'est entretenue (14 avril 2015)



au CGDR autour de l'expérience tunisienne en matière de développement local, notamment PDI. Composée de gouverneurs (Amman, Azzarqa, Balqa et Maan), de représentants du ministère du Développement Local et du bureau du CILG (Pays-Bas) à Tunis, la délégation a exprimé son admiration de l'expérience dont le souci des autorités tunisiennes à assurer une intégration des actions ciblant les populations locales bénéficiaires ainsi que de l'approche participative adoptée et ce moyennant des contrats-programmes entre autorités centrales et Conseils de gouvernorat pour la mise en œuvre des projets...

## Ouverture sur l'Université : Entente C.G.D.R – U.C.T

Le C.G.D.R vient d'établir un nouveau partenariat universitaire. Une entente vient d'être établie avec l'Université Centrale de Tunis. Elle doit contribuer à consolider la visibilité des deux partenaires, C.G.D.R et U.C.T, auprès de l'ensemble du milieu institutionnel national, non seulement public mais également privé. Ce partenariat s'articule autour de l'encadrement de stages d'étudiants en Mastère Professionnel et de Recherche et autres activités collaboratives d'ordre logistique, notamment la communication.

Bienvenue.



## Institut du Leadership Administratif : La promotion 2015 en visite d'étude en Turquie ...

L'Institut du Leadership Administratif (ENA) vient de clôturer, au titre de l'année 2015, le parcours formatif dédié aux hauts dirigeants de l'administration publique tunisienne dont le CGDR.

Ayant porté sur la question du développement territorial et ses pratiques en Tunisie, cette session fut l'occasion pour les décideurs publics de performer leur maîtrise de cet argument-clé du processus de décentralisation déjà lancé par le gouvernement.

Une fois n'est pas coutume, une visite d'études leur fut organisée en Turquie et ce auprès du Public Administration Institute for Turkey and the Middle East (TODAI) ; elle porta sur les pratiques et les

approches en matière de conduite des politiques publiques de promotion des régions.



## Nomination et distinction...

La Rédaction de « RDR » tient à féliciter deux de ses collaborateurs :

- Habib Skendarani, membre de la Rédaction, pour avoir été investi d'une nouvelle mission : Gouverneur de Jendouba. Bonne chance !
- Docteure Syrine Ben Slymen, pour avoir soutenu avec brio sa thèse de doctorat « Economie et Sciences

de la Communication » auprès de l'Université de Lorraine (France), et ce sous la direction conjointe des Profs. A. B. Hammouda (FSEG de Tunis ; Tunisie) et Vincent Meyer (Université de Lorraine ; France).

A rappeler que le CGDR fut un milieu institutionnel d'accueil et de soutien à la jeune chercheuse dans ses travaux. Nous y reviendrons.

Bonne continuation !

## « ART », un projet de renforcement des capacités des ODRs

L'accompagnement du processus national de décentralisation en Tunisie gagne en capacité institutionnelle. Un projet d'Appui à la Régionalisation en Tunisie « ART » vient d'être lancé par le MDICI en partenariat avec la GiZ (Allemagne) et ce en vue de contribuer à la consolidation des capacités des ODRs.

Au terme de cette année 2015, un plan de formation sera entrepris et aura contribué à renforcer les capacités opératoires des encadrements ainsi que celles des agents de développement en régions tunisiennes tant dans leurs métiers (planification, suivi-évaluation, marketing du territoire, statistiques régionales...). Outre le processus d'apprentissage-action mené entre deux territoires (Le Kef et Kasserine) et dont la restitution a donné lieu à des livrables d'une appréciable qualité, une approche d'élaboration participative d'un « PLD » est entamée au Gouvernorat de Zaghouan avec la

participation d'enthousiastes acteurs locaux.

Aussi, de par leur mission d'animation territoriale, des sessions de développement des compétences de modération et d'organisation de workshops de travail, de réflexion collective et de formation sont également entreprises.

Les axes majeurs prévus au plan de renforcement des capacités des ODRs se présentent ainsi :

- Système d'Information Régional (SIR)
- Pilotage du développement régional
- Développement organisationnel et repositionnement des ODRs
- Approches participatives de diagnostic territorial
- Gestion des conflits
- Analyse socio-économique et positionnement stratégique des régions

M.A.



## « Les Mercredis du partage » : Régionalisation, Entrepreneuriat social et Leadership ...

Au CGDR, l'évolution en perspective du dispositif institutionnel d'encadrement de l'action régionale en Tunisie conséquent à l'adoption de la nouvelle Constitution de la République inspire son processus de partage. C'est ainsi que « régionalisation », « politiques publiques régionales », « Leadership administratif » et « Entrepreneuriat social » furent les arguments de ses dernières rencontres.

Programmation et mise en œuvre de politiques publiques de développement régional en Pologne, gouvernance régionale et décentralisation en Allemagne, conditions du Leadership administratif stratégique et, enfin, intégration sociale par la voie de l'Entrepreneuriat local ont constitué l'objet de débats au CGDR.

Particulièrement, ce dernier argument qui préoccupe plus d'un en Tunisie.

L'Entrepreneuriat social comme voie d'intégration aux processus productif et d'emplois en régions fut débattue entre les professionnels du CGDR et les porteurs du « projet IDEC » piloté par Loffi Kâabi, Ph.D. Ils se proposent d'apporter leur contribution pratique en vue de faire émerger, en Tunisie, une volonté partagée tant sociétale qu'institutionnelle à même de favoriser l'adhésion d'acteurs publics tunisiens pertinents dont les opérateurs du développement.

Le contenu de MODEL, « Nouveau Modèle de Développement Economique Local Inclusif et Solidaire basé sur le bien-être », livrable d'un laborieux processus de réflexion collaborative alimenté par des acteurs tunisiens, publics, d'affaires et associatifs, y fut présenté.



## Eléments institutionnels pour promouvoir la décentralisation en Tunisie...

Par M'hamed AYED  
Expert\*

Selon la première Constitution républicaine tunisienne (1959), les « conseils municipaux » et les « conseils de gouvernorat » gèrent les affaires locales dans les conditions prévues par la loi. L'unique amendement apporté a simplement ajouté aux collectivités « les structures auxquelles la loi confère la qualité de collectivité locale ». A défaut des principes énoncés dans la Constitution, ce sont donc les textes législatifs qui ont défini les modes de fonctionnement des collectivités locales.

Par ailleurs, la Loi Organique 75-33 du 14 mai 1975 (L.O.) relative aux communes définit la « commune » comme collectivité locale dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière et chargée de la gestion des intérêts municipaux. Elle participe dans le cadre du plan national de développement à la promotion économique sociale et culturelle de la localité.

Quant à la L.O 89-11 du 04 février 1989 relative aux conseils régionaux, elle définit le gouvernorat comme une circonscription territoriale administrative de l'Etat. Aussi, c'est une collectivité publique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, gérée par un conseil régional et soumise à la tutelle du ministre de l'intérieur.

L'architecture institutionnelle pose donc des problèmes dont nous citons :

- Le flou existant au niveau de la « région » en tant que collectivité territoriale et « gouvernorat » comme autorité déconcentrée (autorité de tutelle appartenant à une structure de déconcentration

administrative. La région ou le « conseil régional » comme collectivité territoriale est organisée de manière différente de la Commune mais rien n'est dit sur son rôle à l'inter-communalité)

- L'administration régionale dépend du « gouverneur » alors que ses tâches relèvent autant de la « région » que du « gouvernorat » :
  - Le « gouverneur » assume le rôle de président de collectivité publique en dehors des zones municipales,
  - Le « gouverneur » est l'autorité de tutelle pour une partie des actes communaux et des décisions du conseil municipal.
- Le « conseil régional » n'est pas issu d'une élection directe mais de députés élus dans la circonscription du gouvernorat, des présidents des Communes et des conseils ruraux et présidé par le gouverneur nommé par l'Etat.
- La L.O. des Communes (2006) réduit le champ de l'action inter-communale à la création de régies et d'établissements publics ainsi que d'offre de services publics et l'organisation de conférence intercommunale sous la tutelle du conseil régional. La L.O. des Communes (1975) avait pourtant introduit la possibilité de syndicats de communes dotés d'une personnalité juridique mais cette possibilité fut abandonnée en 2006.
- Des compétences limitées des conseils ruraux : la L.O. 89-11 mentionne les attributions des conseils ruraux (qui ne sont pas des collectivités locales) dans les zones

\* Ancien du CGDR

non érigées en Communes. Ils sont consultés pour les questions qui intéressent leur territoire et soumettent au conseil régional les préoccupations des résidents.

- La majorité des Communes subissent une prolifération urbaine non réglementaires que ce soit à l'intérieur des zones à vocation d'habitat (ne respectant pas les règlements d'urbanisme) ou à l'extérieur de celles-ci (y compris espaces verts, zones agricoles et domaine public). Le tissu urbain connaît également des formes de dégradation comme conséquence de l'incapacité du cadre institutionnel et réglementaire actuel à identifier les moyens de sa sauvegarde et de sa valorisation.

### Transition et perspective de la décentralisation en Tunisie

Dans la Commune, le conseil municipal est dissous et remplacé par une « délégation spéciale », nommée initialement pour une année, conformément à la réglementation en vigueur. Des difficultés ont accompagné les procédures de nomination : consensus, protestations citoyennes, dépassement de la période d'une année sans prolongement et absence de visibilité sur l'évolution du mode de désignation et des compositions des équipes en charges des affaires communales. Elles ont eu des répercussions négatives sur l'action municipale. Cette situation est rendue plus critique avec les difficultés de communication relevées entre les délégations spéciales et le reste des cadres et agents municipaux (secrétaire général, administration communale, police municipale, agents de propreté, etc.) expliquées souvent par des attitudes méfiantes ou accusatrices des premiers et leur manque de savoir-faire en termes de fonctionnement administratif et de gestion des ressources humaines.

Les tentatives de mettre en place un rapport participatif avec la société civile se sont heurtées à

l'absence d'un cadre réglementaire et au manque de savoir-faire nécessaires pour accompagner ces processus.

En effet, la démarche de mise en œuvre de la décentralisation consiste à bâtir une architecture institutionnelle émanant du fait que les échelons territoriaux sont déjà définis par la nouvelle Constitution : « District », « Région » et « Commune ».

Quel statut leur conférer comme paliers de gestion territoriale à même de contribuer à la réduction des disparités régionales ? Comment peut-on concevoir un système qui mène les citoyens à penser globalement et agir localement ?

Partant du principe que l'Etat s'engage à la soutenir et à la mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire national (art. 14), d'une part et que le pouvoir local en est fondé (art. 131), d'autre part, la décentralisation en tant que politique publique est bien adoptée. La question qui se pose, donc, serait : « Est-elle préférable en termes économiques ? Va-t-elle promouvoir l'efficacité économique, la parité entre régions et la stabilité sociale ? ».

La décentralisation se définit par le transfert conjoint des ressources financières et des responsabilités au niveau infra-national. Elle doit aboutir à une meilleure efficacité allocutive et productive puisque les décideurs seront plus proches des citoyens, mieux informés de leurs souhaits et mieux contrôlés politiquement. Un service public local à des coûts plus faibles serait donc offert.

Mais il est probable que la décentralisation aurait un impact négatif du fait que les bases fiscales sont inégalement réparties entre les différents territoires et qu'elle risque d'aggraver les disparités régionales.

D'où la nécessité de mettre en place un cadre institutionnel qui réglemente un système de subvention et de contrôle de l'Etat dans un but

d'équité et d'équilibre : les subventions corrigent les déséquilibres verticaux entre les différents échelons du territoire et horizontaux entre les collectivités du même échelon territorial. Toutefois, cette intervention de l'Etat risque de saper les bases de la décentralisation : plus la liberté de choix des collectivités quant à leurs ressources et dépenses est réduite plus les gains de la décentralisation sont faibles. Qu'elles seront, alors, les conditions de réussite de la décentralisation escomptée en Tunisie ?

Pour cela, il convient d'opter pour un processus pragmatique d'une série de lois successives plutôt que de promulguer un texte unique. Ces mesures devraient structurer et asseoir la réforme en matière de décentralisation.

Il s'agit de définir le rôle et les attributions de chaque palier, à commencer par :

- un Etat fort où il faut instaurer les bases d'intervention du gouvernement central dans les affaires régionales et locales afin :
  - de donner un contenu au principe de solidarité pour réduire les disparités économiques et parvenir au développement équilibré et durable
  - de mettre en œuvre les procédures de surveillance, de contrôle, d'évaluation et de correction de l'action locale.
  - de préciser les critères d'arbitrage.
- un statut des paliers territoriaux (« District », « Région », « Communes urbaines et rurales », « communautés urbaines ») qui permettrait d'accroître les droits et les libertés.

Une loi devra être promulguée dans le but de changer les rapports de pouvoir entre l'Etat et les collectivités territoriales. Elle aura pour objectif de transformer les mécanismes de la tutelle en donnant aux élus régionaux et locaux l'exercice d'une partie du pouvoir exécutif, celui qui ne fait pas partie des fonctions de souveraineté. Il s'agit en fait d'un pouvoir à la fois économique et politique, qui devra couvrir uniquement le territoire

administré par la collectivité en question.

Une révision des lois propres à chaque ministère en vue d'adapter la législation au nouveau cadre institutionnel et de préciser les rôles et les relations entre administrations déconcentrées et collectivités territoriales.

- Des mesures de précision du rôle et de la responsabilité de chaque palier tout en évitant les chevauchements de décision entre les collectivités du même « District ».
- Des textes de lois devront être promulgués pour modifier le statut de la fonction publique d'Etat et, surtout, pour créer une nouvelle fonction publique territoriale dont le statut serait unifié et qui englobe les agents des Communes, des Régions et des Districts.
- Une réforme de la fiscalité locale assurant aux collectivités territoriales les moyens directs de l'exercice de leurs responsabilités
- Des textes de lois relatifs aux transferts de compétences qui doivent également comporter des mesures financières. Il conviendra d'éviter tout transfert de charges sans compensation financière et d'éviter les financements croisés entre Etat et collectivités territoriales...
- Des textes législatifs devront aborder le statut des élus locaux, la libre coopération intercommunale et la participation des citoyens aux responsabilités locales.
- Des lois relatives à la planification concerneront aussi les rapports entre les différents paliers ainsi que le statut et les modalités d'actions des opérateurs.
- Une réflexion sur la « Délégation » actuelle et sur sa pertinence comme palier territorial.
- Des négociations interministérielles et d'arbitrage pour l'identification des compétences et à leur transfert.

*M.Ay.*

## Développement territorial : Vers un nouveau paradigme et une nouvelle stratégie...

Par Mohamed **ABDENNADHER**  
Expert\*

La diversité géographique de notre pays entraîne une multiplicité de choix à coordonner au niveau central. Il nous appartient de recenser les ressources de chaque région, ses besoins et ses aptitudes, définir les richesses à protéger et/ou à fructifier et les potentialités à exploiter, les alternatives, pressentir les situations de crise...

Bref définir une stratégie propre à chaque région régionale à mettre en œuvre. Elle doit être intégrée dans un cadre national à même d'harmoniser les stratégies régionales.

La Tunisie enregistre un retard dans la modernisation de ses infrastructures (transport,...), son organisation urbaine et son développement économique du territoire. Il contribue à entretenir des tensions entre métropole, Tunis, et reste du territoire national, entre littoral-Est et régions intérieures, entre villes et campagnes. Il serait donc judicieux d'atténuer les disparités territoriales ...

Dans un contexte d'ouverture sur l'économie mondiale caractérisée par l'exacerbation d'une compétitivité économique et spatiale, les stratégies de développement doivent, d'un côté donner toutes leurs chances aux « régions-foyers » (Tunis, Sousse et Sfax) dont le potentiel économique bénéficie à l'ensemble du territoire et, de l'autre côté, chercher à entraîner les autres régions dans la voie d'un développement accompagné, induit dans un premier temps puis autonome et auto-entretenu par la suite...

Elles doivent en outre orienter le mouvement de l'urbanisation en vue de créer progressivement de nouvelles structures urbaines correspondant aux exigences d'un développement durable et d'un bien-être social étendu à l'ensemble de la population.

Aussi, il convient de maîtriser les déséquilibres entre régions. Le seuil est vite atteint au-delà duquel les déséquilibres spatiaux cessent d'avoir des effets bénéfiques (en favorisant la mobilité économique et sociale) pour devenir cumulatifs et constituer des obstacles à l'essor des régions en retard. Maintenues dans la dépendance des régions-foyers, elles ont d'autant plus du mal à conquérir leur autonomie de développement.

Une politique de développement efficace doit être fondée sur un bilan-diagnostic approprié.

Une étude sérieuse et approfondie de la question régionale basée sur un important effort d'élucidation conceptuelle et méthodologique serait indispensable afin de parvenir à définir les situations de sous-développement dans nos territoires. Un choix rigoureux serait à mener des variables socio-économiques ou de disparités (pauvreté, chômage, revenu, scolarisation, santé,...) Il serait aussi opportun donc de revoir le mode de fonctionnement, opératoire et les approches méthodologiques présidant au système statistique national. Le recensement général de la population et des logements serait aussi à reprendre sous ses aspects méthodologiques et organisationnels...

Le sous-développement régional a fait l'objet des interventions de l'Etat tunisien (PDRI, PDUI, reboisement, pistes agricoles, femme rurale, mise en valeur agricole, extension des PPI...). Des actions disparates, plus ou moins intégrées. L'analyse des résultats va permettre la mise en œuvre d'un plan d'action pour les régions et qui s'articulerait sur les axes majeurs suivants:

- Corriger les déficiences structurelles des régions ;

\* Ancien du CGDR

- Assurer pour chaque région un niveau satisfaisant d'intégration et des structures de production évoluées ;
- Favoriser un meilleur équilibre spatial en maintenant une forme déconcentrée d'occupation du sol qui favorise les équilibres écologiques;
- Permettre une organisation urbaine puissamment structurée et fortement articulée sur son hinterland rural ;
- Assurer une hiérarchie urbaine harmonieuse en évitant l'expansion excessive d'une ville dominante (macrocéphalie de la capitale). Cela implique la confortation des villes-relais ou la création de villes nouvelles ;
- Faciliter l'expansion des activités permettant la rétention des populations d'âge actif et réduisant les migrations internes coûteuses en équipement et sources d'instabilités familiales et sociales ;
- Garantir la cohésion sociale et territoriale en octroyant aux populations rurales une vie décente;
- Améliorer les structures d'accueil, les équipements et la qualité des ressources humaines pouvant attirer ainsi les investisseurs ;
- Renforcer les liens et les complémentarités interrégionales.

La politique publique du développement régional préconisée devrait être orientée prioritairement vers la lutte contre les inégalités spatiales, économiques et sociales. L'intervention de l'Etat s'impose pour corriger les principaux facteurs de disparité...

Les lignes directrices de cette politique publique à mener se présentent ainsi :

- Classer nos gouvernorats en trois catégories selon le niveau de développement socio-économique atteint :
- gouvernorats assez développés (le Grand

Tunis, Nabeul, Sousse, Monastir, Sfax)

- gouvernorats moyennement développés (Bizerte, Mahdia, Gabes, Médenine)
- gouvernorats sous-développés (les autres régions de l'intérieur).
- Le niveau et l'intensité de l'intervention de l'Etat diffère selon le niveau socio-économique atteint pour chaque gouvernorat et revêt, par conséquent, un caractère spécifique et adapté.

### Un développement endogène pour les régions assez développées

Le développement endogène ou autonome est indiqué pour les régions ayant atteint un niveau de développement important. Il est basé sur l'utilisation des ressources locales, la capacité de contrôle au niveau local des processus d'accumulation, le développement de l'innovation. Ce processus endogène est donc l'œuvre d'actions territoriales volontaires et réfléchies d'acteurs régionaux ou locaux animés par un esprit de coopération et par des valeurs partagées. Les régions réputées pour leur développement endogène font preuve d'un dynamisme propre.

Les facteurs qui expliquent ces performances sont :

- une organisation efficiente de la production industrielle en réseau de PME. La coopération-réseautage entre firmes permet d'élever le niveau de compétitivité selon un mode évolutif d'organisation des processus d'innovation qui permet le développement continu de processus d'apprentissage collectif.
- Une capacité d'adaptation et d'innovation du système productif localisé. L'innovation, facteur d'expansion facilitée et optimisée par la mobilité de la main-d'œuvre, la concentration territoriale des activités et des personnes favorable à la circulation de l'information.

- Le milieu innovateur. Il joue un rôle important dans l'émergence des processus de création technologique. Esprit d'entreprise, pratiques organisationnelles, manière d'utiliser la technique et d'appréhender le marché sont à la fois parties intégrantes et parties constituées du milieu.
- La ville. Lieu de rencontre, d'échanges et de services diversifiés. Atteignant une taille suffisante, en concentration des hommes et des activités, elle bénéficie d'économies d'agglomération...

L'enjeu dans les régions à fortes densités humaines (région urbaine de Tunis), sera d'éviter les inconvénients d'une concentration excessive des activités et des personnes engendrant l'accroissement des coûts de fonctionnement urbain (nuisances industrielles, détérioration de la qualité de la vie, incivilité, criminalité urbaine..).

### Un développement exogène pour les régions moyennement développées

Des aspects rendent un territoire considéré comme passif moyennement attractif comme :

- Une situation et des caractéristiques géographiques assez favorables (proximité aux marchés et régions dynamiques...)
- Des coûts de transport relativement peu élevés et des moyens de communication (routes, autoroutes, voies ferrées, ports et aéroports assez proches...)
- Des espaces industriels aménagés de taille suffisante et à prix avantageux avec la possibilité d'extension dans l'avenir.

Cependant, ces régions sont incapables de se développer de façon autonome et sans l'aide de l'Etat. Elles ne sont pas assez bien équipées en infrastructures...

Les équipements sanitaires, scolaires et universitaires y sont d'un niveau quantitatif et qualitatif moyen. C'est pourquoi, l'intervention de l'Etat est souhaitable pour relever le niveau socio-économique de ces régions.

### Un développement volontariste et accompagné pour les régions en difficulté

Pour ces régions, un programme spécifique serait à lancer afin d'assurer un développement socio-économique satisfaisant permettant de combler « gap » enregistré. Font partie du domaine de l'intervention de l'Etat la construction et l'amélioration des infrastructures, la mise en valeur et la mobilisation des ressources naturelles, les équipements socio-collectifs et des divers services, l'adduction de l'eau potable, les subventions à l'industrie et au développement touristique, l'aménagement des zones d'activités....

Ces actions visent la réduction des disparités régionales et une amélioration de la croissance économique globale et du bien-être social. Pour ces régions, la priorité doit être accordée à l'activité agricole tout en veillant à résoudre tous les problèmes qui la handicapent. Des industries agro-alimentaires peuvent être aussi envisagées.

Un programme de court terme doit viser la solution des problèmes sérieux et pouvant aller jusqu'à menacer la paix sociale. Il s'agit :

- Lutter contre le chômage (jeunes et diplômés) ;
- Octroyer des revenus substantiels pour les familles nécessiteuses ;
- Construction de nouveaux logements et amélioration de l'habitat ;
- Améliorer les services de santé et de l'éducation ;
- Programmer des projets de développement rural selon une nouvelle approche et une nouvelle méthodologie.

Ce programme prioritaire se fait au nom de la solidarité nationale, de l'équité sociale et territoriale et du progrès économique. Il ne s'agit pas ici de préconiser une politique contre-productive d'assistantat qui créera l'illusion d'une

marche vers le progrès. L'intervention de l'Etat y devra donc être de courte durée. Il serait important que ces régions puissent se prendre en charge par la suite et assurer un développement autonome. Pour cela, il serait opportun que les mentalités et les attitudes évoluent ainsi que l'approche de la problématique du développement en régions...

### **Vers un nouveau paradigme du développement régional**

Il y a un discours omnipotent chez bon nombre de Tunisiens véhiculé par les médias et adopté par la plupart des leaders politiques. Il considère que la défaillance et le sous-développement, bien réels, des régions de l'intérieur sont dus à de longues années d'abandon pendant laquelle les fruits de la croissance ont été inéquitablement distribués...

Ce discours est non seulement inexact et infondé mais surtout il est contreproductif dans la mesure où il détourne l'attention sur les causes réelles du sous-développement en vue d'apporter les remèdes adéquats. Il faut éviter de céder à la tentation d'expliquer que l'état du sous-développement des régions de l'intérieur est la conséquence des politiques publiques. C'est de la pure démagogie et la volonté d'instrumentaliser la thématique du sous-développement à des fins politiciennes. Ce discours tente de berner les citoyens et de les contraindre à adopter une attitude « victimiste » tout en renforçant leur frustration...

En réalité, les gouvernorats de l'ouest ont reçu plus d'investissements publics que les régions littorales-Est y compris le Grand Tunis en termes de ratio par tête d'habitants. Selon la Banque Mondiale, les investissements cumulés par tête (1992 – 2010) pour les gouvernorats du Nord-Ouest ont varié de 3 à 5000 DT soit à peu près le double des régions littorales-Est. Cependant, il faut interpréter ces chiffres avec précaution car plusieurs investissements publics localisés physiquement dans la région du Nord-Ouest ne leur profitent pas en termes de plus-

values et de bienfaits (barrages...)

D'où la nécessité de classer les investissements publics selon leur impact et leur intérêt (national, régional, local) et d'instaurer des modalités de compensation pour les régions qui ont des ressources naturelles mobilisées pour servir d'autres régions.

Le discours que nous préconisons est positif : toutes les régions du pays disposent de richesses et de potentialités certes différenciées selon les spécificités géographiques, historiques et culturelles des régions mais qui sont inégalement exploitées et mises en valeur. Certaines régions de l'intérieur du pays disposent de potentialités de développement largement supérieures à celles des régions littorales mais qui ne sont pas exploitées d'une manière appropriée. Comment expliquer ce paradoxe ?

Deux raisons sont la cause de cet état : l'absence d'un marketing territorial des potentialités qui existent et la carence d'une classe d'hommes d'affaires dynamiques qui investissent dans la région.

### **Capital culturel et social...**

Le sous-développement est une question de capital culturel et social. Il y a un problème d'approche, de représentations de la problématique du développement régional tant individuelles que collectives et surtout la carence d'acteurs locaux dynamiques qui analysent la réalité de façon positive et objective sans ressentiment ou arrières-pensées mais avec confiance et discernement.

Les habitants de ce gouvernorat comme ceux des autres gouvernorats dits « attardés » doivent être persuadés qu'ils sont assis sur un trésor, non pas caché, mais à la portée de la main et qui ne demande qu'à être exploité. Ils doivent compter d'abord sur soi et ne pas tout attendre de l'état qui ne peut pas tout faire. La volonté de changer les choses doit animer les acteurs locaux...

*Med.Ab.*

## Développement régional dans un système décentralisé : Cas de l'Allemagne

PAR : RABEH KHEMIRI

Le choix porté sur le thème « Développement régional dans un système décentralisé » comme argument de visite d'étude en République fédérale d'Allemagne grâce au concours de la GiZ<sup>1</sup> ne manque pas de pertinence pour le CGDR et pour notre pays du fait que la nouvelle Constitution tunisienne prévoit ce choix politique consensuel pour la décentralisation et régionalisation.

Voyons comment fonctionne une bonne pratique en la matière, à savoir le système décentralisé en Allemagne.

### Administration publique et répartition des rôles

En République fédérale d'Allemagne (387 000 Km<sup>2</sup> et 82.6 million d'habitants) l'administration publique s'articule autour de 4 paliers :

- Palier National « Bund »
- Palier central « Lander »
- Palier régional « District administratif »
- Palier local « Canton » ou « Kreis »

Son administration publique s'articule autour de 3 échelons :

- « Lander » composé de 16 Etats fédérés
- « District administratif » avec une administration déconcentrée.
- Niveau local : complexe avec ses 323 cantons, ses 439 villes et ses 13416 communes, membres des cantons.

1 - CHANCELLERIE DU GOUVERNEMENT DU LAND RHENANIE –DU–NORD/WESTPHALIE, ASSOCIATION REGIONAL POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA REGION INDUSTRIELLE DE LA RUHR (RVR), GOUVERNEMENT DU DISTRICT ADMINISTRATIF DE MUNSTER, Ville de Münster et CHAMBRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE NORD-WESTPHALIE (7-12/10/2014)

En termes institutionnels ces 3 échelons administratifs se présentent ainsi :

Les **Ministères** : Ils représentent l'échelon administratif central et ont pour rôles de conduire et de contrôler : élaboration des lois et établissement des directives tout en assurant le contrôle.

Les **gouvernements de Districts** : Ils représentent l'échelon régional avec pour mission le contrôle et de le conseil des paliers infra. Ils coordonnent l'opération de la planification et assurent la gestion du personnel.

Les **Collectivités locales** : Elles représentent l'échelon administratif local. La loi fondamentale en Allemagne (art. 28, alinéa 2) fixe le principe de base pour les communes :

*« Aux communes doit être garanti le droit de régler sous leur propre responsabilité, dans le cadre des lois, toutes les questions de la communauté locale. De même, les collectivités municipales ont, dans le cadre de leurs attributions légales, le droit d'autonomie administrative conformément aux lois. »*

L'autonomie des « communes » concerne les aspects suivants :

- Financier
- Organisationnel
- Gestion du personnel (libre choix du personnel...)
- La planification
- La réglementation

De ce fait, les « communes » ont pour tâches principales d'assurer :

- Le contact avec les citoyens
- Les conditions basiques de la vie quotidienne

- L'aménagement local.

Les « communes » peuvent s'organiser en canton « Kreis » pour gérer les tâches au-delà de leurs propres capacités :

- Tâches supra-communales (transport public, traitement de déchets, écoles spécialisées...)
- Tâches de péréquation dans le canton (écoles...)
- Tâches transférées à titre de circonscription inférieure de l'Etat (Contrôle Administratif, Contrôle des Ecoles, Police de l'Etat...)
- Autres tâches transférées par la Loi.

Le chef du CANTON (« Landrat ») est donc investi de deux fonctions :

- Responsable élu de la Collectivité Locale (CANTON)
- Agent de l'Etat (service extérieur du Ministère de l'Intérieur).

### Aménagement du territoire

En Allemagne, l'aménagement du territoire est une planification spatiale et non pas économique, sociale ou culturelle. Il n'y a pas de plan national pour l'ensemble du territoire.

A niveau fédéral, le Code fédéral pour l'Aménagement du Territoire (Bundesraumordnungsgesetz) fixe :

- Les objectifs, les principes et l'essentiel des procédures de coopération pour la planification spatiale en Allemagne
- Les Länder (Régions) élaborent leurs propres plans
- La Fédération présente les « Cadres d'orientation » et des « Guides d'action »

La protection de la nature, la coopération transfrontalière et dans le cadre de l'Union Eu-

ropéenne relève de ce palier du territoire national.

Au niveau régional, il ya deux types de planification régionale :

1. Petits Länder (Hambourg, Brème, Sarre : 1 Plan Régional)
2. Grands Länder (Rhénanie-du-Nord/Westphalie, Bavière, Bade-Wurtemberg : un Plan pour le Land entier à une échelle de 1 : 300.000 et plusieurs Plans Régionaux à une échelle de 1 : 50.000)

Le Plan Régional porte sur les aspects supra-local, supra-sectoriel et intégré.

Pour assurer un développement favorable et durable, le palier régional veille à une meilleure coordination des plans sectoriels (infrastructure, protection de l'eau, de la nature et des ressources naturelle...)

Le plan régional constitue la base d'une planification dans les Collectivités Locales (urbanisme) et les Communes et l'administration de l'Etat sont tenues de l'observer.

Le plan est validé par le Gouvernement/Parlement du « Land ».

- Durée (10 – 20 ans)
- Adaptation aux nouvelles situations
- Développement démographique, changement économique, social et environnemental

Enfin, au niveau local, les « communes » sont responsables de l'élaboration du schéma d'aménagement urbain pour le territoire local (plan d'occupation du sol) dans le respect des orientations et normes établies dans le cadre de référence, à savoir le Plan Régional.

*R.Kh.*

## Nouvelle Economie Géographique : Genèse et évolution

Par Ben Lazreg Mohamed

La science économique a longtemps négligé voire même ignoré l'impact de l'espace sur les processus du développement économique.

Des auteurs ont tenté d'expliquer pourquoi les activités économiques en général et les industries en particulier ont tendance à se regrouper et à se concentrer en certains lieux spécifiques et non pas en d'autres. Von Thünen (1826), économiste allemand, a développé une théorie de l'affectation du sol dans le cas d'activités économiques parfaitement divisibles à l'instar de la répartition des activités agricoles autour des villes de l'Allemagne pré-industrielle.

Alfred Marshall, vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, développait des thèses montrant les avantages de la concentration industrielle<sup>1</sup>. Il considère que l'efficacité de la production peut être acquise moyennant l'intégration du tissu socio-économique et du réseau d'entreprises. Aussi, le travail qui peut être divisé en petites unités au sein d'une aire géographique donnée : Le « district industriel ». D'où les développements de notions comme « externalité » et « rendements d'échelle croissants ».

La théorie de la localisation industrielle<sup>2</sup> retient que la meilleure localisation des industries

1- « Principes de l'économie politique », .....

2- Alfred Weber (1909)

est celle qui minimise les coûts de production. (transport, main-d'œuvre et forces d'agglomération).

Désormais, les rendements d'échelle croissants sont essentiels pour expliquer la distribution géographique des activités économiques<sup>3</sup>. Ils conditionnent la nature du processus de concurrence : oligopolistique<sup>4</sup>.

Dans un système productif, les externalités sont susceptibles de conduire à la concentration d'activités économiques. Elles trouvent leur origine dans la production de masse, la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, l'infrastructure et la disponibilité des inputs. Elles sont de deux types : externalités pécuniaires et externalités technologiques.

### Qu'est-ce que la « nouvelle économie géographique » ?

La « nouvelle économie géographique<sup>5</sup> » (NEG) constitue un programme de recherche rénovateur dont l'objectif consiste à expliquer les raisons de la localisation des activités productives sur le territoire. Son modèle de base

3- Lösch et Koopmans, .....

4- Hotelling et Kaldor

5- Paul Krugman, 1991. Prix Nobel d'Economie en 2008 pour avoir montré « les effets des économies d'échelle sur les modèles du commerce international et la localisation de l'activité économique ».

est de type « centre – périphérie » («Increasing Returns and Economic Geography»).

Construite à partir d'un rapprochement entre deux théories (commerce international et localisation), la « NEG » repose sur des modèles de concurrence imparfaite où est relevée l'importance des rendements d'échelle et des coûts de transport. Elle vise essentiellement l'identification des déterminants de la concentration et de la localisation et, donc, d'expliquer le développement inégal entre pays ou régions.

Pour analyser les mécanismes de concentration, la « NEG » apporte un cadre de modélisation articulant les approches micro et macro-économiques. Ses modèles intègrent des facteurs comme le rôle joué par les économies d'échelle, les coûts de transport, les mouvements migratoires inter-régions, la disponibilité des biens intermédiaires, les effets d'entraînement intersectoriels, les infrastructures et le capital public...

### Modèle Centre-périphérique (Krugman P., 1991)

Le modèle offre une approche de localisation des activités industrielles qui prend en compte les économies d'échelle, les coûts de transport et les mouvements migratoires inter-régions. Dans ce qui suit, nous allons présenter sa logique et ses hypothèses.

Le modèle se base essentiellement sur un autre modèle, spatial de concurrence monopolistique, axé sur une hypothèse fondamentale

de rendements d'échelle croissants<sup>6</sup>. Il rejette l'hypothèse de concurrence pure et parfaite qui place les avantages comparatifs au centre de l'échange<sup>7</sup>.

Dans ce modèle, l'auteur considère :

- 2 régions X et Y,
- 2 secteurs : industriel D et agricole A,
- 2 facteurs de production : travail qualifié utilisé par le secteur industriel et qui se caractérise par la mobilité entre régions, donc inégalement repart, et travail non qualifié utilisé par le secteur agricole et qui se caractérise par l'immobilité, donc également réparti ...

Ses hypothèses se présentent ainsi :

Le choix de localisation d'une entreprise dans l'une ou dans les deux régions à la fois est basé sur l'arbitrage entre le gain provenant des économies d'échelle (effet taille du

marché) et le coût de transport.

En effet, lorsque les coûts de transport sont suffisamment faibles, l'activité industrielle est attirée vers une seule région « centre » (la région x par exemple). L'autre région y (« périphérie ») se spécialise alors dans la production des biens agricoles. La concentration de l'industrie dans une seule région permet aux entreprises d'exploiter les économies d'échelles (effet taille du marché) et de bénéficier des relations de voisinage entre elles (externalité

*Le modèle se base essentiellement sur un autre modèle, spatial de concurrence monopolistique, axé sur une hypothèse fondamentale de rendements d'échelle croissants. Il rejette l'hypothèse de concurrence pure et parfaite qui place les avantages comparatifs au centre de l'échange.*

6- Dixit-Stiglitz (1977)

7- Heckscher-Ohlin-Samuelson

technologique). Un équilibre centre-périphérie est d'autant plus probable que le coût de transport est faible, les biens sont différenciés et les économies d'échelles sont importantes (sources des forces centripètes).

Toute agglomération de firmes entraîne une baisse du prix des biens industriels (proximité des consommateurs), une augmentation des salaires réels et une diversification de la gamme des produits offerts. Ceci incite les travailleurs à migrer de la « périphérie » vers le « centre » pour bénéficier du différentiel salarial. Il en résulte une augmentation de la taille du marché et une concentration accrue des activités industrielles dans le « centre ».

### Des coûts de transport suffisamment faibles

L'interaction entre les rendements croissants, les coûts de transport et l'augmentation de la taille du marché crée un processus de causalité circulaire cumulative (Myrdal, 1974) : un cercle vertueux pour le « centre » et cercle vicieux pour la « périphérie ».

D'une manière contradictoire, si les coûts de travail augmentent très sensiblement (en comparaison avec les coûts de transport entre les deux régions, les entreprises peuvent choisir de se relocaliser dans la région « périphérique ». La dispersion de la demande et la concurrence acharnée entre producteurs installés au « centre » peuvent aussi représenter

une source de dispersion (forces centrifuges). Ceci peut conduire à un nouvel équilibre d'équi-répartition des activités industrielles.

### Limites du modèle...

Des critiques sont adressées au modèle « centre-périphérie » :

- Caractère simpliste (2 régions, 2 secteurs),
- Mobilité du travail qualifié, à la base de la concentration ou la dispersion, n'est pas vérifiée empiriquement puisque dans de nombreux pays la main-d'œuvre qualifiée est presque immobile.
- Structures sociales, institutionnelles et culturelles non pris en considération,
- Négligence de l'interaction stratégique entre les firmes puisque les biens intermédiaires échangés entre elles ne sont pas pris en compte,
- Travail non qualifié négligé. Certaines productions nécessitent plus de main-d'œuvre non qualifiée qu'haute-ment qualifiée.

Le modèle de base fut reformulé (Krugman et Venables, 1995) en privilégiant surtout les relations entre les firmes (échanges de biens intermédiaires) dans le choix des localisations industrielles.

*M.BLZ*

## Tunisia - Poland

### Cooperation in process...

*Between 17 and 21 November 2014, another training course took place for the Tunisian public administration representatives on supporting the problem regions and strengthening local democracy.*

It was the fourth and at the same time the last measure carried out under the project of the Ministry of Infrastructure and Development (MID) entitled "Strengthening of public administration capacity in Tunisia in the process of programming and implementation of development and regional policy", co-financed from the funds of the Ministry of Foreign Affairs programme "Polish Development Aid 2014». The aim of the visit was to strengthen the Tunisian administration in terms of programming the support for less-developed regions. It also provided an opportunity to sum up the cooperation under the project and to discuss the scope of support in 2015.

The Tunisian delegation was composed of the representatives of the Secretariat of State for Development and International Cooperation of Tunisia, the General Commission for Regional Development and the Offices for the development of North-Western, Central-Western and Southern regions. The delegation was chaired by Mohamed Jedidi, Deputy Director General in the General Commission for Regional Development.

#### Opening meeting...

On the first day of training, i.e. on 17 November 2014, Agnieszka Dawydzik, Director of the Department for Coordination of Development Strategies and Policies formally welcomed the Tunisian guests. Referring to the previous visit, she expressed her hope that the meetings would be equally interesting and inspiring for the Tunisian delegation and would expand their knowledge which they would then

use in their work on the regional development system in Tunisia.

Mohamed Jedidi, Deputy Director General in the General Commission for Regional Development, stressed the importance of cooperation between Tunisia and the MID in the area of regional development and thanked for the opportunity to exchange experience.

The meeting was also attended by His Excellency Slim Ben Jaâfar, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of the Tunisian Republic in Poland, who thanked for the support provided to Tunisia by the Ministry of Infrastructure and Development in the area of regional development. He emphasized that Poland from the very beginning had supported Tunisia on its road to transformation and said that his nation was grateful for this support. He expressed his hope that the delegation would be fully committed and will use the planned meetings to the fullest in order to share the acquired knowledge and experience in their workplace after returning to Tunisia.

The subsequent part of the meeting consisted of presentations by the experts from the Ministry of Infrastructure and Development. A representative of the Department of Supra-Regional Programmes provided information about the programmes supporting less-developed regions, in particular Eastern Poland. He presented the instruments supporting the development of that region. Another thematic area covered the issues relating to the strengthening of local democracy and participation mechanisms which were presented by the representative of the Department of European Social Fund. An example of the project entitled Let's decide together was discussed. The aim of the project is to include civil society in the process of creating development policies by means of i.a. participation in public consultation.

In the further part of the meeting, the representatives of the Central Statistical Office of Poland (GUS) presented information about the official statistics system in Poland and directions of its development, while the representatives of Tunisia presented the current situation in their country in this regard. This provided an opportunity to compare both systems and identify the areas where Polish experience may be useful for the Tunisian partners.

The meeting was closed by Stanisław Sudak, Deputy Director at the Department for Coordination of Development Strategies and Policies. During his speech, he discussed the main challenges of the transformation period and decentralisation in Poland.

### Workshop...

On 18 November 2014, an external expert conducted a workshop on support for areas with the lowest level of socio-economic development using the example of Eastern Poland. During the lecture, the expert discussed the topics related to the territorial approach to the development policy, the types of problem areas and building the strategies for their development. The discussion was based on both Polish and Tunisian examples. During the workshop part of the training, the participants, divided into two groups, actively participated in the tasks. They analysed the areas of strategic intervention of the state in problem areas in Tunisia and the possibility to apply in Tunisia the instruments used in Poland.

### Visit to the Lubelskie Voivodeship

On 19-20 November 2014, the Tunisian delegation participated in the study visit to the Lubelskie Voivodeship whose aim was to share experience and good practice of local governments with regard to measures aimed at bridging the development gaps and enhancing development processes in the so-called problem areas using the example of the Eastern Poland macroregion. An important point on the agenda was also the exchange of experience on strengthening of local democracy and increasing the involvement of local actors in

implementation of development measures.

The first part of the visit to the region was the meeting at the Lubelskie Voivodeship Marshal's Office which was opened by Sławomir Sosnowski, . The representatives of the office presented the experience of the region and good practices related to implementation of development measures and strengthening of local democracy. They described the characteristics of the voivodeship referring to the Eastern Poland macroregion. They mentioned the role of local governments of the Lubelskie Voivodeship in creating the development policy in the context of decentralisation, instruments supporting the regional development and the methods of development measures financing. They also presented the instruments supporting entrepreneurs and the Regional Operational Programme of the Lubelskie Voivodeship for the year 2014-2020. The last block concerned the building of local democracy structures and public participation in the planning of regional development. The Tunisian administration representatives were very interested in all discussed topics and asked many questions. They were particularly interested in the way of involving the local community in the process of development policy planning and implementation.

The second day of the visit comprised visits to the selected projects implemented in the voivodeship using the EU funds. The visits began with a meeting at the John Paul II School Complex No 5. The Tunisian representatives were familiarized with the projects conducive



to building civil society and the method of their implementation and were provided with detailed information about the project entitled It's time for traineeship, which gives the students of vocational schools an opportunity to undergo traineeships. In the further part of the meeting, the delegation visited several rooms in the school building, including the kitchen with modern equipment where students are trained to become a cook, a gym, a performance hall where not only school events are organised, and a restaurant room

The delegation then visited the Foundation for Lubelskie Development where the Tunisians had an opportunity to learn about the scope and principles of its activities and various forms of support for entrepreneurs and job seekers using the example of the projects implemented by the Foundation.

The last part on the agenda in the Lubelskie Voivodeship was a visit to the Lublin Museum which was revitalised using the EU funds.

### Visit to Zabki

Before noon on 21 November 2014, the delegation went to Zabki where it met with the town mayor Robert Perkowski. The meeting began with the presentation of benefits and threats for the gmina (commune) resulting from the proximity of the capital city of Warsaw. The mayor briefly presented the history of the town development and its links with the capital. He stressed the importance of building the identity of its inhabitants, expansion of infrastructure,



as well as ensuring all services and public utility and cultural facilities to create the attachment of inhabitants to their place of residence.

The Tunisians asked a number of questions concerning the implemented investment projects. They were particularly interested in ingenious solutions encouraging the persons living in Zabki to register for residence at the gmina (resident's card giving the right to numerous discounts and free-of-charge public transport in the town).

The delegation then visited the Municipal Sports and Recreation Centre which is a sport centre and a place where cultural events take place, including its grandstand, as well as the indoor swimming pool in the Municipal Sports Centre and the modern Public Kindergarten No 3 "Skrzat". Along the way, the delegation had an opportunity to see a tunnel under railway and bicycle lanes co-financed from the funds of the European Union and the gmina.

### Evaluation meetings...

After the return to Warsaw, a meeting was held at the MID to sum up the week-long visit of guests from Tunisia in Poland and the cooperation under the Polish-Tunisian project during the whole year. The expert material "Methodological guidelines and recommendations on drawing up the national strategy of regional development – Polish experience for Tunisia", drawn up based on the diagnosis of the situation in Tunisia and the outcome of the training in September, was also presented.

During the evaluation meeting, the important role of the Polish-Tunisian cooperation was emphasized and the possible areas of cooperation in 2015 were discussed. I men Houki, Consul of the Embassy of the Tunisian Republic in Poland, thanked for an important contribution to the development of Polish-Tunisian relations.

*From Ministry of Infrastructure and Development (Poland)*

Rubrique réalisée par : CBC MED Project Team - CGDR



## Coopération euro-méditerranéenne décentralisée : Mise e œuvre progressive des actions prévues ...

Si, au Commissariat Général au Développement Régional (C.G.D.R), l'année 2014 était celle de l'amorce d'un partenariat transfrontalier euro-méditerranéen, l'année 2015 est appelée à constituer celle de la concrétisation effective des actions et processus prévus aux menus respectifs des trois projets co-financés par le Programme «ENPI - Cross-Borders Co-operation» de l'UE (2007-2013) et auxquels il est partenaire.

D'une mise en place achevée des procédures règlementaires propres à chacun des trois projets, le processus global de management accède, au terme de l'année 2014, à la phase critique de son aboutissement : la réalisation des actions prévues et ce sur la voie de l'atteinte des résultats escomptés ...

Exceptés deux meetings, de lancement (Chypre) et de management (Egypte), le CGDR a pu prendre part à l'essentiel des meetings organisés dans le cadre des trois projets : 8 sur 10.

Si le projet LOCAL-SATS ([www.localsats.com](http://www.localsats.com)) est à un stade nettement avancé de la mise en œuvre des actions prévues dans son

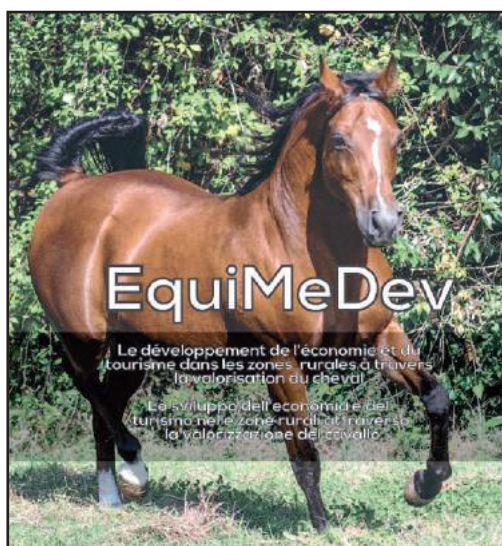
Plan d'action, les deux autres, EquiMEDEV (Programme Tunisie-Italie, [www.italietunisie.eu](http://www.italietunisie.eu)) et EGREJOB ([www.egrejob.eu](http://www.egrejob.eu)), sont à une phase plutôt de mi-parcours et ce en dépit d'un lancement tardif. Les partenaires des deux rives nord et sud de la Méditerranéenne s'activent en vue de parvenir à combler le retard de concrétisation des actions envisagées

Corré à la mise en œuvre du volet technique, celui financier doit, globalement, nettement évoluer au terme du 1er semestre 2015.

La Communication autour des projets CBC et de leurs livrables se trouve nettement visible. En témoignent la diffusion d'une NewsLetter qui leur est dédiée (1er

Spécial CBC ; « RDR » - n° 5) auprès des acteurs institutionnels publics et territoriaux, ainsi que des partenaires tunisiens et étrangers, la sensibilisation et le partage de ressources digitales relatives à leur contenu respectif avec les services techniques impliqués.

Trois sites web sont déjà opérationnels et des NewsLetters sont diffusées auprès des partenaires et autres parties-prenantes dont les professionnels du développement.



A ce propos, le CGDR s'est bien acquitté de sa contribution au processus de communication autour du Projet EGREJOB et ce moyennant la traduction du contenu de la 1ère édition de la Newsletter (trilingue : Anglais, Français et Arabe) à diffuser la veille du 5ème meeting de Sousse.

Après avoir pris part active aux travaux de son 4ème atelier de coordination de la mise en œuvre tenu à de prendre tenu à Cagliari (19-20-05-2015, La Sardaigne, Italie), le C.G.D.R vient d'organiser le 5ème atelier du Projet EGREJOB (Sousse, 11 – 12/06/2015). La rencontre des partenaires au projet fut articulée autour de :

- Capitalisation en tenant la 4ème session du BES dont Cittalia (Italie) est coordinateur
- « Création de consensus » en tenant la 3ème session ETEC dont le C.G.D.R est co-coordonateur avec La Toscane (Italie). A rappeler que ETEC constitue une plateforme multi- parties-prenantes d'emplois « verts » (autorités locales et régionales, PME, Université, agences de formation, associations professionnelles...)
- « Séminaire d'Echange d'Apprenants" ("TES") associant des jeunes participants aux formations organisées chez chacun des partenaires dont 24 Tunisiens et Tunisiennes de la région de Sousse une visite d'étude est organisée auprès d'une entreprise locale (Sidi El Heni).

A signaler que les formations à fournir aux jeunes professionnels portent sur les modules déclinés à partir du paradigme-clé : les



« Emplois verts ».

Il s'agit de :

- Eco-Construction et Création d'Affaires
- Efficience Energétique.
- Management énergétique.
- Management des « réseaux intelligents »
- Technologies d'Energie Solaire
- Valorisation des déchets verts « margine »
- Interventions soutenables d'énergie au territoire (« ESCO Manager »)

Enfin, partenaire au projet EquiMeDev, « Développement de l'économie et du tourisme dans les zones rurales à travers la valorisation du cheval », le C.G.D.R s'est lancé dans une consultation en vue d'engager deux experts, pour entreprendre :

- une étude relative à la valorisation économique de filières liées l'élevage et a l'entraînement du cheval ainsi qu'à la promotion d'une offre de tourisme équestre aux Gouvernorats de L'Ariana et de La Manouba.

• des activités de visibilité prévu par le plan de communication du projet.

M.A.



## EGREJOB :

## Sousse (Tunisie) abrite la 5<sup>ème</sup> rencontre des partenaires au projet...

Les deux rives de la mer méditerranéenne se sont bien croisées au gouvernorat de Sousse (Tunisie). La collaboration entre le C.G.D.R et le Conseil Régional du Gouvernorat de Sousse s'était bien illustrée avec l'organisation conjointe de la 5<sup>ème</sup> rencontre de partenaires au projet **EGREJOB** (ENPI CBC MED) qui vient d'avoir lieu à Sousse (11-12/06/2015).

La tenue de ce meeting était bien un véritable challenge. Grâce à l'apport Gouvernorat de Sousse et autres partenaires dont l'Université Centrale, elle est devenue réalité.

Tout en saluant la collaboration entre le C.G.D.R et le Gouvernorat de Sousse pour organisation conjointe de cette rencontre, la Directrice Générale a du souligner, dans son allocution prononcée lors de l'ouverture des travaux, la pertinence de cette démarche partenariale décentralisée.

Une intense activité a caractérisé les travaux de cet atelier euro-méditerranéen. Outre les partenaires au projet d'Italie, (La Toscane, le CIF-OIT, CITTALIA et La Sardaigne) et d'Espagne (Agence IDEA et la Chambre de Commerce de Terrassa), des parties-prenantes tunisiennes, nationales et décentralisées, y ont apporté leurs contributions respectives dont : DR- FP et Emploi, ATEP, ANGED, CITET, ANPE, CAB de Chott-Mériam...

Pendant deux jours, un « *Training Exchange Seminar* » de jeunes et moins jeunes (31) tant de la région de Sousse que de territoires partenai-

res (La Toscane, La Sardaigne et Terrassa) et des panels de partage de réflexions et idées furent menés en vue d'un double objectif :

- Favoriser l'émergence d'opportunités de « métiers verts » dans chacun des territoires partenaires au projet. Une amorce significative d'un processus formatif dédié aux jeunes issus de ces territoires, dont de la région de Sousse (24) y fut enclenchée. Des « projets d'affaires verts » à identifier et à entreprendre dans ce cadre sont attendus au terme de ce processus.

• Construire un consensus autour du contenu à esquisser d'une charte entre partenaires autour

des « emplois verts » dans leur articulation morale et légale au « travail décent » dans l'espace méditerranéen : « *Euro-mediterranean GREen JOBs – Chart* ».

S'inscrivant dans une prospective de restructuration régionale et de transition vers l'Economie verte et vers une nouvelle configuration du développement, la philosophie de ce projet doit concerner l'ensemble des Gouvernorats de Tunisie.

A relever, enfin, que le taux élevé de participation qui y fut enregistré fera de la rencontre de Sousse un jalon sur le parcours d'implémentation de ce projet de coopération trans-frontalière cofinancé par l'UE. Une forte satisfaction y fut exprimée par les partenaires italiens et espagnoles.

M.A.



*EGREJOB : 5<sup>ème</sup> séminaire en photos...*



## 5th EGREJOB Session (11th-12th of June 2015, Sousse Tunisia) :

**"Great event and great experience !" \***

After welcome speeches done by Sousse Region Genral Secretary and the CGDR General Manager, Najoua Bel Haj, the session has been launched articulated around 3 mains packages :

- 2nd Training Exchange Seminar (TES)
- 3rd Euro-mediterranean Training and Employment Committee (ETEC)
- 3rd Background Enhancing Seminar (BES)
- 2nd Training Exchange Seminar (TES)
- The objectives are :
- To foster networking among trainees
- To increase awareness on GJs creation through green entrepreneurship
- To learn how to design green business models and value propositions based on a recognized methodology.
- To anticipate the skills and competencies needed to be a successful green entrepreneur.

The TES aims to increase networking and to strengthen ties of cooperation among seminar's attendees. 32 trainees from Tunisia, Italy and Spain, participating in their home countries in courses on Solar Energy, Waste Management,

Energy Efficiency for Buildings and Sustainable energy interventions at territorial level, showed themselves eager to exchange knowledge and experiences in common fields and to establish contacts with professionals from different countries.

During the workshop on green business modeling, groups of mixed nationalities have been asked to develop the business model canvas and to anticipate the skills and competencies needed to be a successful green entrepreneur. Groups' facilitators were from Project partners (Agency IDEA, Chamber of Terrassa, Sardinia Employment Agency, Sousse Governorate and CGDR). Some green business ideas have been proposed to the groups, leaving the possibility to develop their

own business idea. Resulting canvas and the skills anticipated have been presented at plenary session.

An innovative training modality has been experienced in that occasion: a study visit in Sidi El Hénî, in Sousse Region was organized for the benefit of trainees at a local company dealing with waste valorization of tires for the creation of components to be used for industrial applications.

***" By challenge in challenge, Egregob will produce excellent results ! " (Francesca, Sardinia, Italy)***

***« ... one of the next challenges, will be surely to return the dedication and kindness towards Egrejob partners by the Tunisian team, once you'll be in Florence !!! » (Paola, Italy)***

\* Posted, on EGREJOB WIGGIO community page,

### 3rd ETEC Session

Co-coordinated by the CGDR (Tunisia), the “ETEC” is conceived to become a multi-stakeholder platform, formed by key “GJs” players such as LRAs, SMEs, universities, training, employment and labour agencies, professional associations and trade unions from both shores of the Mediterranean Basin, that monitor and strategically coordinate project activities.



Project partners, ETEC members and Trainees from the partners regions who attended the TES on the previous day took part to the event. National and local stakeholders from Tunisia was invited as guests and speakers with the objective of connecting the project activities with on-going Green Economy/GJs initiatives in the Tunisia.

Green skills and employment in the partners regions was the argument debated by the 3rd ETEC session participants (Sousse, Tunisia). It aim to provide the occasion for an inclusive debate on the goals, topics and targets of the EuroMed Green Jobs Chart that will be signed by partners, stakeholders and local/regional institutions.

As reminder, the 1st session (Beirut, Lebanon), where the debated topic has been the setting-up ETEC “road map” (animated by the CGDR) while the 2nd session (Malaga, Spain) was dedica-

ted to the Integrated Solid Waste Management (ISWM) argument (animated by Tuscany region).

### 3rd Background Enhancing Seminar (BES)

Moderated by Cittalia (Italy) and ITC-ILO, the “BES” are organised to provide partners, trainees and ETEC members with an opportunity to discuss strategic topics related to the main goal of EGREJOB, i.e. to close skills and unemployment gap of the concerned Mediterranean basin area to enhance young and decent employment opportunities (and thus contrast the brains drain) by disclosing the green economy job potentials, with the final aim of enhance the competitiveness of the involved territories.

The 5th EGREJOB Session was an opportunity to collect feedback and ideas, through dedicated group works, towards the EuroMed Green Jobs Chart.

The purposes of the Chart are :

- Validating the EGREJOB training approaches and modules;
- Facilitating the transfer, acknowledgment and capitalisation of assessed learning outcomes of training activities.

*M.A. & Paola Ballini*



## "COMMITMENT BUILDING " : The ETEC community in activity...

After the both sessions (Beirut, 3-4 October 2014 and Malaga, 10-11 February 2015), the ETEC community reach its 3rd session by the 5th meeting (Sousse, Tunisia, 11-12 June 2015). The argument debated was about " Green skills and employment..."

Co-coordinator : C.G.D.R (Tunisia)

### ETEC, what is it ?

It is a multi-stakeholders and multi-cultural online community about "GJ". An appropriate online environment to monitoring and coordination the EGREJOB project activities

- ETEC's Approach : Group's interaction and collaborative work
- Greater Effectiveness, Efficiency, Coherence, Transparency and Accountability of training "GJ" policies : Articulating "GJ" and "G. Skills " issues (debate, planning and implementation).



- Make "GJ" policies a significant part of the Local Development strategies carried out in each involved territory.

### ETEC process

- Constructive exchanges (challenges and best practices to share...) between PPs and "GJ" participants to appoint...
- Recapitulating of the main ideas and relevant analysis within ETEC community

(ETEC trend reports)

- Encourage and support as much as possible of members participations and relevant stakeholders...
- Preparing and monitoring ETEC sessions by co-formulation of topics to debate between PPs
- Inviting eligible participants on indication coming from SC and at the light of debates between PPs,
- Ensure a climate of mutual respect and communicate positives attitudes within ETEC community,

### Participants

- Full participants : Effective Members to take part to ETEC sessions. Each PP has to recommend key "GJ" actors per Territory involved.
- Ad hoc participants : Key players to invite to attend ETEC meetings.

Legal status of key "GJ" actors to involve :

- Local & Regional authorities.
- Public agencies (Development. Training. Labour. Employment...)
- Business corporations & SMEs.
- Trade unions and CSO (Gender, NGOs...)
- University. Applied Research...



## Formation en technologies liées à l'énergie solaire au gouvernorat de Sousse...



Le Commissariat Général au Développement Régional (C.G.D.R), partenaire au projet EGREJOB co-financé par le « Programme Bassin Méditerranée » de Coopération Transfrontalière, se propose d'organiser une session de formation gratuite relative aux technologies liées à l'énergie solaire, à l'installation et à la maintenance d'équipements photovoltaïques. En bénéficieront, gratuitement, quatorze (14) candidats résidents au Gouvernorat de Sousse retenu moyennant une sélection parmi les postulants à cette formation.

La sélection des candidats s'est déroulée lors d'entretiens auprès du Gouvernorat de Sousse à partir du 02-06-2015 devant une commission conjointe désignée à cet effet.

Cette formation vise à professionnaliser les jeunes et nouveaux entrepreneurs du Gouvernorat de Sousse, à la recherche d'emploi qualifié et décent, en les dotant de compétences appropriées dans la filière d'emploi vert retenue.

Les bénéficiaires de la formation ne dépassant pas l'âge de 40 ans sont dotés d'un niveau minimum de BTS et de diplômes universitaires dans les disciplines suivantes :

- Génie industriel
- Génie électrique
- Génie énergétique,
- Maintenance industrielle comportant des

volets énergétique, machines thermiques, climatisation, « chaud-froid » ...

La formation prévue portera sur des modules théoriques et autres à vocation pratique liés à l'installation et à la maintenance d'équipements photovoltaïques.

Le volume horaire de la session de formation (200 heures) sera réparti entre modules théoriques (120 heures) et travaux de mise en pratique (80 heures). Les cours se dérouleront à Sousse au cours des mois de septembre et octobre 2015.

M.A.



## Prospective régionale - Gouvernorat de Sousse

### Des Compétences pour des Emplois Verts...

#### (Restitution)

En vue d'activer la mise en œuvre de la composante « Feasibility study : state of the art » qui lui est dévolue dans le cadre du projet EGREJOB, le CIF-OIT (Italie) a du mobiliser deux experts<sup>1</sup> et ce en appui aux partenaires libanais et tunisiens (Gouvernorat de Sousse et C.G.D.R)

Le processus d'analyse amorcé avec les deux partenaires tunisiens est pensé selon une logique d'articulation avec celui de la faisabilité.

A titre de partage avec les parties-prenantes au processus global d'action régionale en Tunisie, nous reprenons ci-après une adaptation éditoriale des pistes d'orientation aux choix de créneaux « verts » au gouvernorat de Sousse<sup>2</sup> :

“Les politiques publiques de protection de l'environnement et de développement de l'économie verte [en Tunisie] retiennent quatre objectifs majeurs :

- Sauvegarde et protection des ressources : eau, sols et littoral, en particulier la réduction du poids du tourisme balnéaire et diversification de l'offre touristique (eco-tourisme)

- Mise à niveau environnementale des entreprises industrielles : adoption de technologies propres, gestion efficace des ressources (eau, énergie...), gestion efficace des rejets, maîtrise de l'énergie,

- Accentuation de l'efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables

: extension du solaire thermique (PROSOL), développement de services d'audits et de monitoring, adaptation et création de métiers annexes appropriés, ...

- Protection des espaces urbains et ruraux : extension des politiques d'assainissement, gestion efficace de la chaîne des déchets, sauvegarde de la qualité de l'air.

La structure économique et spatiale du gouvernorat de Sousse lui permet de s'inscrire opportunément dans ces politiques.

Une première activité est retenue pour prioritaire par le gouvernorat :

- Gestion et valorisation des margines issues de la trituration des olives. Il s'agit d'un cas de rejets liquides d'activité industrielle Agro-Alimentaire (huileries) pour lesquels un Plan Directeur de Gestion est en cours d'élaboration.
- Le secteur touristique également à large potentiel d'activités vertes, d'emplois verts et par conséquent de besoins de formation de compétences. Cela peut concerner l'extension du programme PROSOL tertiaire, le développement de l'éco-tourisme.
- Les activités industrielles caractérisant le gouvernorat (ITH, IEE) fortement concernées par les enjeux d'efficacité énergétique comme de gestion de déchets spécifiques.”

1- Prof. T. ABDESSALEM (Tunisie) et J-M Tillmanns (Allemagne)

2- Rapport de Mission (Prof. Tahar ABDESSALEM, OIT, Turin, Italie) remis le 31-03-2015.



## « SIG » et Gouvernance locale : Le CGDR active son partenariat au projet LOCAL-SATS

Par BEL HAJ Najoua

Le projet LOCAL-SATS « Amélioration des processus de gouvernance locale moyennant l'échange de bonnes pratiques et la formation dans les technologies géo-spatiales » entame une phase pré-conclusive de son processus de mise en œuvre. Son objectif de partage de l'information et des formations ainsi que de capitalisation des bonnes pratiques d'applications géo-spatiales en matière de gouvernance locale et de planification territoriale par les institutions publiques de recherche et de développement et territoires partenaires (Grèce, Espagne, Malte, Jordanie, Liban et Palestine) est bien en cours de réalisation.

En prenant part, pour sa première participation, aux travaux de son 3ème séminaire de pilotage tenu à Thessalonique (Grèce, 22-24/04/2015) auprès de AUTH, Université Aristotle de Thessalonique, partenaire majeur, le Commissariat Général au Développement Régional (C.G.D.R) relance sa contribution à l'atteinte de cet objectif global.

Quatre axes ont structuré les travaux de cette rencontre méditerranéenne :

- Pilotage et Gestion et coordination : Examen de la situation financière intérimaire (12 mois de mise en œuvre)

du projet et préparatifs du meeting de clôture prévu en Jordanie (avant terme de l'année 2015).

- Analyse des lacunes de la situation et de la pratique du « SIG » en matière de gouvernance locale, des besoins de formation et de capitalisation des bonnes pratiques relevées auprès des partenaires au projet, notamment la Grèce, l'Espagne, Malte et la Jordanie.

- Partage relatif à des études technique de cas effectifs où les « SIG » sont employés comme outil d'aide à la prise de décision dans l'optimisation de la localisation des projets d'équipement et de développement des collectivités territoriales (Grèce, Espagne, Malte, Jordanie, Liban et Palestine).

A l'occasion de ce meeting, le C.G.D.R dont le soutien

à la gouvernance locale est une perspective réelle pour sa mission dans le nouveau processus constitutionnel de mise en place de la décentralisation en Tunisie, a procédé par présentation de ses missions d'institution publique tunisienne ainsi que de l'état de sa pratique effective du « SIG » comme outil de planification territoriale du développement.

Info Day portant sur les résultats conclusifs de



deux projets de recherche empirique, également co-financés par l'UE, menés dans le cadre de la coopération décentralisée entre des régions de la mer Méditerranée et de la mer Noire dans le domaine du « SIG » (IASON et EOPOWER)

### Enseignements et perspectives

Conscient de l'insuffisante capitalisation de cet instrument géo-spatial qu'est le « SIG » dans sa pratique d'optimisation de la localisation des projets d'équipement collectifs et de développement local, le C.G.D.R s'active à la réalisation d'une étude de cas où le «SIG» est employé comme outil de support à la prise de décision en matière de gouvernance du territoire. Pour cela, un domaine de pratique du « SIG » est identifié - localisation de projets PDI dans une région à retenir - et des TdRs sont élaborés pour sélection d'expert...

Aussi, un atelier et Info Day seront organisés à l'adresse du public (ARLs, CGDR, ODRs, ONGs') autour du SIG en relation avec la gouvernance locale en Tunisie.

A travers son adhésion à ce projet il compte :

- Capitaliser sur les partenariats établis dans le cadre du projet et sur les bonnes pratiques de ses partenaires en matière de «SIG» comme outil d'aide à la prise de décision dans le management public et de l'aménagement du territoire...
- Activer le renforcement de ses capacités moyennant le perfectionnement des qualifications de la Direction de l'Information Régionale et la capitalisation des acquis dans le domaine du «SIG».

**N.B.H.**

### Le C.G.D.R consolide sa capacité...

*En se dotant d'un puissant logiciel ARC GIS et ce grâce à l'apport du projet « LOCAL-SATS », le CGDR vient de renforcer ses capacités d'analyse spatiale et de traitement de données cartographiques. Désormais, il va pouvoir disposer d'un format cartographique mobile et interactif des données statistiques régionales tabulées.*

*Il est à relever que l'ensemble des partenaires au projet ont opté pour ce software spécialisé pour le renforcement de leurs unités respectives de production cartographique.*

*De par leurs spécifications, les modules du logiciel ARC GIS acquis doivent permettre au CGDR de :*

- *Procéder à une mise à jour de la version actuellement utilisée.*
- *Intégrer les nouveautés de la version récente d'ARC GIS Desktop Basic (Arc View 10).*
- *Améliorer les traitements thématiques des cartes ;*
- *Effectuer des analyses des données raster/vecteur et d'obtenir de nouvelles informations à partir des données existantes ;*
- *Visualiser, moyennant 3D Analyst, depuis plusieurs points de vue et de manière transparente des données en 3D,*

*Le personnel chargé de l'Information Régionale au C.G.D.R vient de bénéficier d'une formation spécifique relative au logiciel 3D exclusif « Licences ArcGis Desktop Basic, Spatial Analyst, 3D Analyst » récemment acquis et mis en place grâce au financement apporté par ce projet de coopération trans-frontalière.*

LOCAL-SATS : 3<sup>ème</sup> séminaire...

